

La 7^{ème} Université Buissonnière des arts de la rue prend le large à La Rochelle. Dans une période où la politique tangué et roule dangereusement, nous voulons garder le cap sur nos valeurs. Celles de *L'Art est public*: liberté, égalité, fraternité, auxquelles nous ajoutons diversité et dignité. En cette année électorale, nous publions un Manifeste pour interpeller les candidats aux élections présidentielle et législatives sur leurs projets et engagements en matière de politique culturelle, indissociable pour nous d'une pensée politique tout court. De buissonnière, l'Université devient poissonnière et depuis la rue harangue les futurs élus !

CONTACTS

Fédération nationale des arts de la rue
01 42 03 91 12 – 06 33 81 22 93
coordination@federationartsdelarue.org
www.federationartsdelarue.org
www.rueencampagne.org

Remerciements à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette Université Buissonnière.

D'ICI
DEMAIN
MIDI

7^{ème} Université
Buissonnière

25-26 janvier
2017

La Rochelle

MERCREDI 25 JANVIER

8 h 30	A	Accueil
9 h 15 → 9 h 45	A	Discours officiels et ouverture
9 h 45 → 10 h 45	A	Plénière #1 – Les droits culturels en action(s) Intervention de Patrice Meyer-Bisch : Comment passer de l'accès aux œuvres à la prise en compte des personnes ?
10 h 45 → 12 h 45	A B	Atelier 1 → Repenser nos pratiques au regard des droits culturels
13 h → 15 h	C	Repas
15 h 15 → 16 h 15	A	Plénière #2 – À la conquête de l'espace (public) Interventions de Laure Ortiz et Luc Gwiazdzinski : Espaces publics, espaces sensibles : un espace pour l'expression artistique et citoyenne
16 h 30 → 18 h 30	A B	Atelier 2 → Pratiques de réappropriation de l'espace public face au contexte d'état d'urgence.

Avec la participation amicale de Jean-Michel Lucas

À partir de 19 h **C B** **Le Grand soir!** APÉRUE avec les Jeux de rue de Fabrice Richert suivi d'un repas et du baluche de M. Larsene et ses complices, par la Compagnie 1 Rien Extra Ordinaire à partir de 21 h 30.

JEUDI 26 JANVIER

9 h	A	Accueil
9 h 30 → 10 h 30	A	Plénière #3 – Travaux publics Interventions de Jeanette Ruggeri, de Jany Rouger et d'un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine : Comment construire des politiques en commun ?
10 h 30 → 12 h 30	A B	Ateliers 3 → les SODAREP (Schémas d'orientation pour le développement des arts dans l'espace public) et le 1 % Travaux Publics
13 h → 15 h	C	Repas
15 h 15 → 17 h	A	Plénière #4 – Synthèse générale de l'UB, restitution improvisée et actualités de la Fédération



INTER- VENANTS

Patrice Meyer-Bisch est philosophe, membre de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels et coordinateur de l'Institut international d'éthique et des droits de l'homme et de la chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie à l'Université de Fribourg (Suisse).

Laure Ortiz est professeur de droit public à l'Université de Toulouse et présidente de la FAI-AR (Formation Avancée et Itinérante des Arts de la Rue). Ses thèmes de recherches sont l'administration et le territoire, la fonction publique et le management public, ou encore « libertés, citoyenneté, genres ».

Luc Gwiazdzinski est géographe, enseignant-chercheur à l'Université de Grenoble au laboratoire et ancien Président

du Pôle des arts urbains (pOlau) à Tours. Il oriente depuis des années ses recherches et projets sur la ville, l'innovation ouverte, les temps et les mobilités.

Jeanette Ruggeri est directrice administrative et financière du Collectif Le Bruit du Frigo, collectif de création et structure d'éducation populaire qui se consacre à l'étude et l'action sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles.

Jany Rouger est vice-président de la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, ancien directeur de l'Agence régionale du spectacle vivant en Poitou-Charentes et membre du CESER Nouvelle-Aquitaine.

Jean-Michel Lucas, ancien DRAC Aquitaine et maître de conférences à l'Université Rennes 2, est engagé depuis plusieurs années dans la défense des droits culturels et leur inscription dans la loi.